

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 mars 2015 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille quinze, le quatre mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 26/02/2015

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC Isle Double Landais</b>				Monsieur COURSEAUX		Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE		Monsieur MONTAUD		Madame LARRIEU		Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD		Monsieur TABONE	
<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET		Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
<b>CDC du Canton de Fonsac</b>				Monsieur BROUDICHOX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO	X	<b>CDC du Sud Libournais</b>			
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur DAVID	Ex	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ	X	<b>CDC du Canton de Saint Savin</b>			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	EX	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN		Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT		Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	Ex	Monsieur AUDINET	X	Monsieur LIMOUZI	Ex	Monsieur SAINQUANTIN	X
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur FOULHOUX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHEL		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur LAE	
Madame MONSIEUX		Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture  
033 25 55 06 17-20150304 2015 014-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2015  
Date de réception préfecture : 13/03/2015

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE		Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX		Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY	X	Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur DAVID, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais a donné procuration à Monsieur ROBIN, Vice-Président du SMICVAL  
Monsieur RESENDE, Vice-Président du SMICVAL a donné procuration à Monsieur MAROIS, Président du SMICVAL

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)  
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

**En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 mars 2015, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20150304-2015-014-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2015  
Date de réception préfecture : 13/03/2015

**Objet : Autorisation de signature d'une convention d'adhésion à TIPI**

**Rapporteur : Monsieur DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un engagement partenarial de qualité comptable a été signé en novembre 2011 par le SMICVAL, la Trésorerie de Coutras et la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine.

Considérant qu'un état des lieux réalisé par les services du SMICVAL et ceux de la Trésorerie de Coutras, ainsi qu'une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes, avaient en amont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Considérant qu'au titre de l'axe 2 de la convention, les signataires se sont engagés à améliorer l'efficacité des procédures comptables, plus particulièrement en optimisant la chaîne de recouvrement des recettes et en développant les moyens modernes de paiement.

Considérant qu'il s'agit notamment de permettre à la collectivité de bénéficier d'un recouvrement plus rapide, de proposer les moyens de paiement propres à satisfaire les débiteurs (prélèvement, TIP, Titre Payable par Internet dit « TIPI », Carte Bancaire), de favoriser la qualité du recouvrement et d'offrir aux usagers un meilleur service en élargissant la gamme des moyens de paiement.

Considérant qu'en 2008, la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre : le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier de la possibilité d'effectuer leurs démarches en ligne. Le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Considérant que pour adhérer à TIPI, il convient de signer une convention d'adhésion proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques et de remplir un formulaire d'adhésion qui détaille le type de produits qui seront payables en ligne.

Considérant qu'il est possible d'envisager une date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2015.

Il est donc demandé à l'Assemblée de valider le principe du paiement des titres de recettes par TIPI et d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion et le formulaire d'adhésion au dispositif TIPI.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (36 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) et dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :**

**Article 1 :**

De valider le principe du paiement des titres de recettes par TIPI.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion et le formulaire d'adhésion au dispositif TIPI.

**Article 3 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20150304-2015-014-DE  
Date de délibération : 04 MARS 2015  
Date de réception : 04 MARS 2015  
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 mars 2015

